


COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS - Séance du 25 mars 2024

Nombre de membres du conseil : 46	Quorum : 24
En exercice : 46	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 36	Date convocation : 19/03/2024
Pouvoirs de vote : 5	Date d'affichage : 19/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle des fêtes de Bourran, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

Délibération n°050-2024 – Finances
TEOM – Taux 2024
 Annexe 30 : Etat 1259 TEOM

Acte rendu exécutoire
 après le dépôt en
 Préfecture : 05 AVR. 2024
 Publication : 05 AVR. 2024

Commune	Nom - Prénom	Présent	Suppléé par	Pouvoir à ...	Observation	Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X					
	LARRIEU Catherine	X					
	LE MOINE Éric	X			Arrivée à 18h30-Délibération 033-2024		
	ROSSET Lise	X					
	LAFON Alain			X	Pouvoir à C. GIRARDI		
	BIDET Valérie					X	
	MELON Christophe	X					
	BEUTON Michèle	X					
	JACOB Joël	X					
	LEVEUR Brigitte	X					
	PEDURAND Michel	X					
AMBRUS	LAFOUGERE Christian	X					
BAZENS	CASTELL Francis	X					
BOURRAN	PILONI Béatrice	X					
CLERMONT-DESSOUS	CAUSERO J-Pierre	X					
	ORLIAC Dominique	X					
COURS	JANAILLAC Nicolas	X			Arrivée à 18h05-Délibération 033-2024		
DAMAZAN	MASSET Michel					X	
	ROSSATO Stéphane	X					
	AGOSTI Christine			X	Pouvoir à S. ROSSATO		
FREGIMONT	PALADIN Alain	X					
GALAPIAN	LEBON Georges	X					
GRANGES/LOT	BOÉ J-Marie	X					
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie					X	
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X					
LAUGNAC	LABAT Jocelyne	X					
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe			X	Pouvoir à J. ARMAND		
MADAILLAN	DARQUIES Philippe	X					

MONHEURT	ARMAND José	X				
MONTPEZAT d'AGENAI	SEIGNOURET Jacqueline	X			Départ à 18h30-Pouvoir à C. LAFOUGERE	
NICOLE	COLLADO François	X				
PORT-STE-MARIE	LARROY Jacques	X				
	GENTILLET J-Pierre	X				
	ARCAS Elisabeth	X				
	LIENARD Pascale		X		Pouvoir à J. LARROY	
PRAYSSAS	BOUSQUIER Philippe	X				
	RUGGERI Aldo	X				
PUCH d'AGENAI	MAILLE Alain	X				
RAZIMET	TEULLET Daniel	X				
SAINT-LAURENT	TREVISAN Jocelyne		X		Pouvoir à CASTELL Francis	
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard	X				
SAINT-LEON	BUGER Nathalie	X				
SAINT-PIERRE de BUZET	YON Patrick	X				
SAINT-SALVY	VISINTIN Jacques	X				
SAINT-SARDOS	MEROT Marie-Thérèse	X				
SEMBAS	LASCOMBES Aurore	X				
Soit, pour cette séance :			38	5		3

A été nommée Secrétaire de séance : Mme Nathalie BUGER

Délibération n°050-2024 – Finances TEOM – Taux 2024 Annexe 30 : Etat 1259 TEOM	Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture : 05 AVR 2024 Publication : 05 AVR. 2024
--	--

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire les dispositions du 1^{er} alinéa 2 du II de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts qui précisent les conditions dans lesquelles la Communauté de Communes peut définir dans les conditions prévues au 1 du II de l'article 1639 A bis des zones de perception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sur lesquelles elle votera des taux différents en tenant compte du service rendu à l'usager.



Vu la délibération n°97-2023 du 02 octobre 2023 portant modification des zones de perception de la TEOM,

Considérant la volonté du conseil communautaire d'atteindre un taux unique en 2025

Considérant l'état de notification des bases d'imposition prévisionnelles à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ci-jointe en annexe,

Considérant l'avis favorable de la commission Ordures Ménagères du 13 mars 2024,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré
40 Voix pour – 2 Voix contre (François Collado – Jacques Visintin)
1 Abstention (Bernard Sauboi)

Fixe les taux de la TEOM applicables au titre de l'année 2024 ainsi qu'il suit :

2024		
Ambrus	Zone 1	14,95%
Razimet		
Laugnac		
Sembas		
Cours		
Saint-Laurent		
Frégimont		
Saint-Salvy		
Lacépède		
Lagarrigue		
Galapian		
Nicole		
Aiguillon	Zone 2	15.20 %
Port-Sainte-Marie		
Bazens	Zone 3	15.00%
Bourran		
Clermont-Dessous		
Damazán		
Monheurt		
Puch d'Agénais		
Saint-Léger		
Saint-Léon		
Saint-Pierre-de-Buzet		
Lusignan-Petit		
Madaillan		
Saint-Sardos		
Granges-sur-lot		
Montpezat		
Prayssas		

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,
José Armand



La secrétaire de séance,
Nathalie Buger

